L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi, 22 Septembre 1827.

L'élection d'un Alderman du 8me. district, en remplacement de Mr. M. Cruzat, doit avoir lieu Mardi prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi, chez Mr. Louis Leroy, rue Condé. Les inspecteurs seront Mrs. Leroy et Rodriguez ; et le greffier, Mr. Maurice Prévost.

Mr. A. Blanc sera soutenu par un grand nombre de citoyens, comme alderman du 3e. district.

NAUFRAGE.

Le capitaine Gale de la goëlette Ranger, entré Jeudi soir, en détresse, rapporte qu'il a rencontré à environ trois lieues et demie de la Balize, le 17 de ce mois, un navire d'à-peu-près 300 tonneaux, démâté, qui paraissait etre plein d'eau ; il avait une poulaine, et sa dunette était ronde ; ce batiment était au nord nord-est du phare de la Balize et le courant le portait au nord ouest, à 15 brasses d'eau. On dit qu'un pilot-boat de la Balize doit se mettre à la recherche du navire naufragé.

La goëlette Ranger, elle-même, a éprouvé une tempête, le 3, le 4 et le 5 de ce mois ; on a été obligé de couper ses mâts, et elle a eu trois pieds et demi d'eau dans la cale. Le lendemain de la tempête, elle a rencontré le navire Massasoit, parti d'ici pour Marseille, et en a reçu des secours, qui l'ont mise à même de le rendre au Mississipi.

(EDITORIAL.)

De tous côtés, nous voyons les amis de l'Administration s'attaquer à la personne du Président Adams, et lui reprocher des torts antérieurs à son exaltation ; nous voyons de meme les amis de l'Administration faire ressortir les qualités personnelles de cet homme d'Etat sans considérer, ni les uns ni les autres, que, pour la réélection du premier magistrat de la République, il ne s'agit plus de calculer des chances probables ; mais d'examiner les résultats de l'administration exercée, et d'apprécier des services rendus. Tandis que dans le cas d'une première élection, il faut calculer les probabilités, d'après le caractère avéré du candidat, ou d'après les actes qui le peuvent faire connaitre.

Cette distinction, qu'on ne taxera pas de subtilité, une fois admise, on ne peut refuser d'admettre aussi une conséquence qui en découle naturellement ; c'est que J. Q. Adams ayant été reconnu digne d'occuper le fauteuil de Washington, si depuis son exaltation il n'a pas démérité cet honneur, c'est comme jugé sous le rapport du mérite individuel.

La nature des reproches que l'on adresse à l'administration de M. Adams, ne nous paraissent fondées que sur des récriminations ; jusqu'ici nous n'avons vu aucune allégation sérieuse contre son gouvernement. L'on a scruté ses manières, l'on a ridiculisé jusqu'à des coutumes qu'il avait trouvées établies. Cependant, la simplicité des formes de Mr. Madison et de Mr. Monroe n'a pas été attaquée ; et pourtant ces deux présidents avaient suivi à cet égard la tradition de leurs prédécesseurs, [illegible] ce qu'on se plait à appeler, sous Mr. Adams, étiquette de cour !

De pareilles futilités ne sauraient au reste, être considérées comme des vices d'administration ; et ce qu'il nous importe d'examiner, c'est d'abord le choix des ministres, et jusqu'ici l'on n'a eu que des éloges à y donner ; le secrétaire d'Etat, en particulier, s'est montré dans sa place comme l'un des hommes les plus éclairés de son pays. C'est ensuite par les résultats que l'on peut juger d'une administration ; et quels résultats plus satisfaisans pouvions-nous désirer ? Notre politique s'est fait admirer, et elle nous a maintenus dans une situation prépondérante. Nous n'avons dévié en rien à nos principes, et pourtant nous avons mis les puissances qui y sont le plus opposées, dans la nécessité de nous ménager. Nous avons reconnu l'indépendance des Republiques Américaines fondées sur les débris des colonies Espagnoles sans avoir rompu nos relations amicales avec l'Espagne. Nous n'avons pas, il est vrai, prêté de secours national aux Grecs ; mais nous avons laissé servir, par qui l'a voulu chez nous, la cause de l'humanité. Et si nous n'avons pas fait plus, c'est en raison du grand éloignement où nous sommes, de ce théâtre de carnage. En cela le gouvernement des Etats-Unis n'a pu prendre l'initiative ; et quand les forces de l'Angleterre, de la France et de la Russie restaient spectatrices de ce terrible débat, et que ces puissances prétendaient qu'aucune autre n'intervint dans cette funeste lutte, entre la Croix et le Croissant, convenait-il à notre gouvernement de se jeter imprudemment dans une telle mêlée ?

De ces côtés nous voyons notre pays honoré, notre commerce répandu, notre amitié [illegible] et sur l'immense surface des 24 Etats unis, on n'a entendu s'élever aucune voix contre l'arbitraire ni contre les usurpations du gouvernement central.

Tout concourt donc à faire justifier l'Administration actuelle ; et après s'être dit *elle est bonne*! on doit se demander celle de Jackson sera-t-elle meilleure? J. Q. Adams a fait preuve, pendant quatre ans de la prudence, et des talens convenables dans la place de président ; qui nous assure qu'un nouveau choix nous offrira les mêmes avantages. Il ne s'agit pas seulement que le choix soit agréable au peuple, il faut encore qu'il lui soit utile ; or, l'utilité consiste, pour le peuple, dans tout ce qui a distingué jusqu'ici l'Administration actuelle ; considération extérieure ; paix intérieure!

Que pourrions nous donc attendre d'une Administration nouvelle qui se présente sous les enseignes de la démagogie, combattant à dessein les droits constitutionnels du peuple, que personne ne conteste, avec la puissance *de fait* qui n'est autre que l'anarchie ! Que prétendent les partisans d'un tel système? Ou ils sont de bonne foi ; et c'est par ignorance ou par défaut de combinaisons, qu'ils veulent altérer l'ordre établi ; alors, excusables dans leurs vues ils doivent être plaints et ne pas être écoutés. Ou ils sont de mauvaise foi ; et alors ils fondent sur l'anarchie l'espoir d'un bouleversement qui pourrait les conduire aux emplois! Dès lors ils sont de mauvais citoyens, et l'on doit s'en défier. Comme ennemis de la chose publique, nous avons entendu des partisans de Jackson, dire avec une conviction apparente que si ce général n'était pas président, il fallait que l'*Ouest* se séparât de l'Est. Sans Jackson, disait-on, l'union est impossible, sa main seule peut contenir dans l'obéissance, des états dont les intérêts sont si divergens! Qu'est une pareille assertion, sinon une disposition positive à la révolte. Comment s'est anéantie la république en France?—Un seul homme, a-t-on dit aussi! et ce *seul* homme était un homme de guerre! Il était grand! il était magnanime! il apparaissait après les terribles saturnales de la révolution la plus sanglante ; au milieu d'un peuple qui avait encore présentes les idées de dépendance et de monarchie! Aussi a-t-il façonné ce peuple au joug, le plus noble il est vrai! mais un joug, quelqu'il soit, peut-il nous convenir, à nous Américains, jouissant d'une liberté si douce, si bienfaisante, conquise si noblement par les armes, et assise si paisiblement par le génie et par la sagesse.

Irions nous, imprudens, renoncer à un état si conforme à notre pruche nature, pour aller nous livrer à la merci d'un gouvernement militaire, pour courir au-devant d'un joug qu'on nous présente comme inévitable, par cette terrible alternative ou *Jackson président*, ou *division entre l'Ouest et l'Est* ! Ils sont donc bien puissans, et bien sûrs d'eux-mêmes, ces individus pleins de jactance! mais qu'elle idée nous donnent-ils de leur héros? Il est donc bien turbulent ; bien ambitieux ; bien ennemi de la chose publique ; ce Jackson dont ils font, en même temps, un demi-dieu que nous devons encenser ; un [illegible] fort que nous devons redouter?

Mais s'il n'en est pas ainsi ; si Jackson n'est pas complice de semblables projets, il suffira qu'il soit homme de parti, et que son parti soit si violent et si peu mesuré, pour que les bons citoyens le repoussent du premier siège ; et qu'ils y laissent encore celui dont la conduite sage et mesurée ne nous a donné nulle allarme ; celui qui, accusé de fédéralisme, n'a pas craint de s'adjoindre le plus pur et le plus ardent ami de la république ! Quel plus bel éloge pour Adams, et quelle garantie plus solide pour le peuple ? Clay secrétaire d'état ; il était impossible qu'Adams ne fût pas ce qu'il avait toujours annoncé qu'il était ; un homme d'état profond, un patriote sincère ! Qui pourrait, d'après de telles données, dénier à Adams les quatre années qu'ont obtenues puisque tous ses prédécesseurs ; et qui aurait assez peu de réflexion pour préférer une administration au moins douteuse, à une déjà éprouvée ?

PRESIDENTS AMERICAINS.

Washington, est né le 22 Février 1732, a été inauguré en 1789, et a quitté le siège présidentiel à sa 66me. année.

John Adams, est né le 19 Octobre 1735, a été inauguré en 1797, et a quitté le siège à sa 66me. année.

Jefferson, est né le 2 Avril 1743, a été inauguré en 1801, et a quitté le siège à sa 66me. année.

Madison, est né le 5 Mars 1751, a été inauguré en 1809, et a quitté le siège à sa 66me. année.

Monroe, est né le 2 Avril 1759, a été inauguré en 1817, et a quitté le siège à sa 66me. année.

[illegible] 11 Juillet 1767, a été inauguré en 1825, et (s'il est renommé) quittera le siège également à sa 66e. année.

Nouvelles Politiques.

PARIS, 1er. Juillet.

Un Français résidant à Alger, écrit de cette ville en date du 15 Juin :

"Depuis quelques jours, un grand changement s'est opéré dans notre position ici, et les insultes que le dey s'était permis de faire à notre consul-général vont être vengées.

"Le 11 de ce mois, nous avons vu arriver la goëlette la Fortune ; et le lendemain une division navale forte d'un vaisseau, de deux frégates et d'une corvette, est venue s'établir devant le port. Des significations énergiques ont été faites au dey par le capitaine Collet, qui commande cette division, et elles ont été suivies bientôt d'une déclaration de guerre, dont le premier résultat sera que désormais, rien ne pourra entrer à Alger ou en sortir sans la permission du commandant français. Notre consul-général est à bord du vaisseau que monte ce commandant, et nous, nous sommes embarqués tous sur un brick de Marseille, qui va nous ramener en France.

"Une circonstance heureuse pour notre commerce est que dix-huit bâtimens de guerre algériens se trouvaient dans les ports prêts à partir pour aller exercer leurs brigandages accoutumés dans la Méditerranée, et que maintenant ils ne pourront pas sortir. Deux seuls bâtimens de la régence, une frégate et une corvette, sont dehors ; mais on sait où ils sont allés ; ils vont être poursuivis par les bâtimens du Roi, et il est fort probable qu'ils seront bientôt hors d'état de rien entreprendre contre les navires sortis des ports de France."

TOULON, 23 Juin.

La frégate la Marie-Thérèse, commandée par Mr. Fouque, capitaine de vaisseau, est partie hier pour aller à la rencontre des deux frégates parties de Brest, et de la frégate la Bellone, qui faisait partie de la station de Cadix. Ces quatre bâtimens iront rallier devant Alger la division aux ordres de M. Collet, capitaine de vaisseau.

La frégate *la Galathée*, commandée par Mr. Fleury, capitaine de vaisseau, vient d'arriver d'Alexandrie (Egypte,) qu'elle a quitté le 2 Mai dernier ; elle a laissé dans ce port la frégate la Syrène, qui a à bord M. l'amiral de Rigny, et d'autres bâtimens de l'escadre française."

Trieste, 31. *Juin.*

Un capitaine marchand, arrivé d'Alexandrie, annonce que la grande flotte égyptienne fait des préparatifs pour partir, mais qu'il lui faudra au moins trois mois pour compléter ces préparatifs. Ce capitaine a rencontré la flotte ottomane de Constantinople, forte de [illegible] voiles, dans les eaux de Zante. Un [illegible] capitaine, arrivé de Céphalonie, en [illegible] jours, annonce qu'on [illegible] entendu [illegible] de la mer, une forte canonnade, [illegible] avant son départ.

Paris, 1er. Juillet.

Nous avons annoncé hier que le nonce du Pape nommé à la cour d'Espagne, était revenu à Bayonne, sans avoir été plus loin qu'Irun. Le *Mémorial bordelais* du 22 assure que c'est un ordre supérieur du gouvernement espagnol qui l'a empêché de se rendre à Madrid, et l'a forcé de rentrer en France. On présume, dit-il, que cet ordre a été donné à cause de la confirmation des [illegible] de l'Amérique [illegible] de fait le Pape.

ANGLETERRE.

Dans la séance de la Chambre des Pairs du 14, lord Tenham ayant adressé aux ministres une question sur les négociations relatives à l'évacuation des forteresses espagnoles par les troupes françaises, lord Dudley and Ward s'est levé et a dit qu'il ne croyait pas devoir répondre aujourd'hui à la question du noble lord, par les mêmes motifs qu'il avait donnés quelque tems auparavant pour refuser la publication des papiers relatifs à cette négociation. Il a ajouté que les mêmes raisons subsistaient encore, et peut-être plus fortement. "Sans doute, a-t-il dit, le cas est de la plus haute importance, et je lui accorde au moins autant d'interet que le noble lord. Je peux même l'assurer qu'il occupe au plus haut degré l'attention du gouvernement ; mais je ne puis en même tems déclarer que, dans mon opinion et dans celle de tous mes collègues, toute information publiée dans ce moment ne pourrait que compromettre les vues de l'orateur et celle du cabinet."

Lord Tenham a répondu : "Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'y a aucun doute que l'occupation de l'Espagne, de Malaga et de plusieurs autres villes, n'annonce des vues hostiles de la part de la France contre nous. Mais d'après ce que le noble vicomte vient de déclarer à la Chambre, je ne pousserai pas plus loin mes questions : néanmoins, tout le monde soutient comme moi que le silence des ministres dans cette occasion laisse planer sur eux la plus grande responsabilité."

Lord Dudley and Ward assure le noble lord que lorsque le jour des explications sera arrivé, le gouvernement prouvera facilement qu'il n'a point trahi ses devoirs.

La Chambre s'est ajournée.

Le duc de Willington et Mr. Canning se sont trouvés ensemble, le 14 Juin, au dîner offert à sir J. Malcolm par la Compagnie des Indes. La voiture de M. Canning se trouvant la première au moment où les convives se sont separés, l'honorable gentleman a été accueilli par les acclamations de toute la foule réunie dans la rue sur son passage. Le duc de Willington, qui le suivait immédiatement, a été long-tems accompagné des murmures et des huées des spectateurs. (*The Courier.*)

PARIS, 22 Juin.

La session est finie. Qu'a-t-elle produit? Tout le monde le sait : la feue loi de la presse, un code qui honorera long-temps la chambre des pairs, un code militaire, admirable monument de l'inconsistance et de l'incapacité ministérielles ; la disgrâce de l'Académie Française, la destitution de quelques hommes de talent, appui et honneur de la restauration ; le coup d'ingratitude éclatante frappé sur un royaliste qui sacrifia vingt ans sa fortune et mis cent fois la tête sur le billot pour la royauté ; le coup de colère et de vengeance frappé sur le cercueil d'un vieillard illustre, le licenciement de la garde nationale de Paris, l'affaire de M. Récamier, et la démission du duc de Doudeauville, voilà pour le passé. Ce sont six mois cruellement remplis.

Qu'en reste-t-il ? le souvenir de six mois perdu pour les prospérités et pour la gloire de tout un peuple, beaucoup de sentimens douloureux, l'incertitude de l'avenir et des reves de censure.

La censure sera-t-elle établie ? tout le monde l'ignore. Peut-etre au moment où ces lignes échappent de notre plume, le ministère rédigera-t-il l'ordonnance, légataire universelle de la loi vandale. Peut-être est-ce la dernière fois que nous pouvons nous porter à la clarté du jour pour interprete de la conscience publique.

Le ministère a autorisé ces doutes en discutant dans ses journaux la question de la légalité de l'établissement d'un régime réprouvé par nos mœurs, nos institutions, nos sermens, condamné même cent fois par le ministère qui dut s'étonner alors de tenir le même langage que la France. Cette controverse ne peut etre fixée ni par les feuilles de la trésorerie, ni par nous. Elle le serait au besoin par les chambres futures.

Dans le coup d'Etat simple et patent, tous les liens sont rompus : le citoyen ne doit plus ses impôts, le magistrat ses arrets ; le soldat sa baïonnette et son courage. Ici qu'il y a lieu à interprétation de la loi, la France serait tenue de courber un front docile. Mais s'il se trouvait un jour que la loi eût été violentée dans sa lettre et son esprit, ce serait crime de trahison ; les coupables en répondraient.

Il y aurait [illegible] d'Etat, si la censure osait se produire le lendemain du jour où les chambres siégeaient encore. Car ce pouvoir discrétionnaire n'a été livré aux conseillers du trône que pour les conjectures imprévues qui peuvent naître alors que le faisceau de la puissance législative est brisé. Quand ce faisceau est debout, disposer des libertés publiques sans son concours, ce serait outrager les chambres, ce serait créer l'arbitraire en dépit d'elles, ce serait entrer dans le crime de trahison.

Il y aurait encore coup d'Etat, si la presse se trouvait d'ici à quelques jours enchaînée, sans que des circonstances graves fussent nées tout-à-coup du [illegible] qui nous entoure. Or, à l'extérieur, qu'y a-t-il ? La paix règne dans l'univers. L'Amérique émancipée ordonne silencieusement son avenir. Le Portugal venait comme l'Espagne périt, sans nouvelles convulsions. La Grèce ne doit inspirer au ministère d'autres alarmes et d'autres remords que d'avoir mal à propos pris compatir à ses misères quand il y a des chances pour que cette campagne l'extermine. Enfin, pas un seul point de l'horizon.... Mais l'administration qui nous régit n'a pas vécu assez encore pour que la malveillance du dey d'Alger soit un péril pour le sol de France.

L'intérieur est aussi tranquille que le reste. Paris, il est vrai, a illuminé pour un jour d'espérance ; mais ce jour est [illegible]